

# **La délivrance**

de la puissance du péché



La délivrance

de la puissance du péché

L'expérience de chapitre 7 de l'épître aux Romains



# La délivrance

## de la puissance du péché

L'expérience de chapitre 7 de l'épître aux Romains

\* \* \* \*

Traduction en français d'un livre édité par  
Stichting In Grazige Weiden  
Postbus 2152  
1780 BE Den Helder (NL)  
Qui en a donné l'autorisation

Traduit et édité par :  
[www.bible.beauport.eu](http://www.bible.beauport.eu) – [bible@beauport.eu](mailto:bible@beauport.eu)  
Rue du Château d'Or 16/6 à B-1180 Bruxelles



# La délivrance

du pouvoir du péché

## Introduction

Lorsqu'une personne est amenée à la conversion par l'Esprit de Dieu, elle est d'abord préoccupée par le poids de ses nombreux péchés, par la culpabilité qui pèse sur sa conscience. Elle apprend à voir que Christ est mort sur la croix pour ces péchés et qu'en croyant en Lui, elle reçoit le pardon de ses péchés. elle devient un enfant de Dieu et sait qu'elle est justifiée par la croix de Christ. Elle est reconnaissante pour son salut, loue Dieu et n'a d'autre désir que de vivre pour son Sauveur.

Ensuite, elle doit toutefois encore apprendre qu'elle est également délivrée du pouvoir du péché, cette vieille nature, la chair, qui habite en elle. On peut lui expliquer cette doctrine – et il est important de le faire ! –, mais ce n'est que par l'expérience qu'elle la fera véritablement sienne.

La question revient sans cesse : « Comment quelqu'un comme moi peut-il être accepté par Dieu ? Je pêche encore si souvent ! Me suis-je peut-être terriblement trompé en pensant que j'étais sauvé ? Suis-je vraiment sauvé ? »

Cette expérience n'a aucun rapport avec la dette que nous avons envers Dieu à cause de nos nombreux péchés. A ce sujet le Seigneur Jésus a subi pour nous le jugement et nos péchés nous ont été entièrement pardonnés. Cette question de nos *nombreux péchés*, pour lesquels le Seigneur Jésus est mort, a été abordée par l'apôtre dans l'épître aux Romains, jusqu'au verset du chapitre 5. Mais, depuis le verset 12 de ce chapitre 5, jusqu'à la fin du chapitre 8, le sujet est le *péché* (au singulier), c'est-à-dire la nature pécheresse, la chair, qui est en nous.

Il s'agit maintenant de la délivrance du pouvoir que notre nature pécheresse, la chair, exerce sur nous.

Examinons donc le chapitre 7 de l'épître aux Romains.

# Romains 7

## Versets 1 à 3

**1** Ignorez-vous, frères, (car je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi,) que la loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? **2** Car la femme qui est soumise à un mari, est liée à son mari par la loi, tant qu'il vit ; mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari. **3** Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme ; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en étant à un autre homme.

Le principe de base est simple : une loi ne s'applique à un homme que tant qu'il est en vie. Si quelqu'un est décédé, il serait absurde que les autorités exigent de lui qu'il respecte la loi. Cela est compréhensible pour tous ceux qui savent ce qu'est une loi, en particulier les croyants de Rome qui, pour la plupart, s'étaient convertis étant issus du judaïsme.

L'apôtre prend le mariage comme exemple pour la simple raison que la mort met fin à cette union entre l'homme et la femme. Une femme est liée à son mari par la loi du mariage *tant qu'il est en vie*. Dès qu'il meurt, elle est libre. Cela vaut bien sûr également

pour l'homme lorsque la femme décède.

## Verset 4

**4** C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu.

Cet exemple du mariage s'applique désormais à notre position chrétienne. Dans le paragraphe précédent, nous avons le rôle de l'épouse, la femme ; notre époux, l'homme, le rôle de la loi. Les croyants issus du judaïsme avaient été en effet liés à la loi, c'est-à-dire soumis à elle. Mais au verset 4, ce n'est plus la loi qui est considérée comme morte, c'est eux, qui sont « *morts à la loi par le corps du Christ* », afin d'appartenir à un autre Homme : Christ ressuscité d'entre les morts, pouvant ainsi porter du fruit pour Dieu.

L'image du mariage est appliquée ici de manière inverse : ce n'est plus « notre époux » qui est mort, c'est-à-dire la loi, nous rendant libres, mais c'est nous-mêmes qui sommes morts et ainsi délivrés de la loi.

Quiconque croit au Seigneur Jésus-Christ est mort. Cela est

clairement expliqué en Romains 6 v.1-11 (\*). Cependant, nous ne sommes pas morts *par la loi*, nous n'avons pas été condamnés et tués par la loi, car dans ce cas, nous serions non seulement morts, mais aussi perdus pour l'éternité. Non, c'est *Christ qui* a subi le jugement que la loi portait sur nous. Il a subi dans son propre corps les conséquences de nos péchés et est mort ; et nous qui croyons, nous sommes morts *avec lui*.

(\*) « **1** *Que dirons-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ?* **2** — *Qu'ainsi n'advienne ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ?* **3** — *Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour le christ Jésus, nous avons été baptisés pour sa mort ?* **4** *Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie.* **5** *Car si nous avons été identifiés avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi dans la ressemblance de sa résurrection ;* **6** *sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché.* **7** *Car celui qui est mort est justifié du péché.* **8** *Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui,* **9** *sachant que Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui.* **10** *Car en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais*

*en ce qu'il vit, il vit à Dieu. 11 De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le christ Jésus » (Romains 6 v.1-11).*

Nous sommes donc morts à *la loi*. Si l'on considère la relation qui existe entre la loi et nous, la loi est vivante, mais c'est nous qui sommes morts. C'est ainsi que Dieu nous voit, et c'est ainsi que nous devons aussi nous voir nous-mêmes. Par conséquent, la loi n'a plus d'emprise sur nous. Christ a pris la place de la loi ; nous sommes unis à lui, il est désormais notre Maître et nous pouvons dès lors le servir.

## Verset 5

**5** Car, quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort ; ...

Quelle différence avec notre situation antérieure ! À propos du temps avant notre conversion, il est dit : « *Quand nous étions dans la chair* ». Cela ne s'applique donc plus à nous ; c'est du passé. Tout homme non converti est « *dans la chair* ». Cela signifie qu'il est entièrement dominé et caractérisé par sa chair, sa nature pécheresse. Il ne peut pas faire autrement, car il n'a pas reçu la nature de Dieu lors de la nouvelle naissance. Il se tient

devant Dieu sur la base du premier Adam après sa chute dans le péché.

Quand quelqu'un est encore dans cet état naturel, il suit son propre chemin et cherche à faire sa propre volonté. Il a bien une conscience qui lui dit qu'il ne peut pas se présenter ainsi devant Dieu, mais il ne ressent ni l'horreur du péché, ni le pouvoir que le péché exerce sur lui.

Il se laisse porter par le courant, apprécie même le péché et ne se rend pas compte qu'il est entièrement sous l'emprise du péché. Il n'essaie d'ailleurs pas du tout de se libérer de cette emprise. Pourquoi le ferait-il ? Après tout, il s'y sent bien !

Lorsque nous étions encore dans la chair, c'est-à-dire avant notre conversion à Dieu, nous étions liés à la loi comme dans un mariage. Cependant, cette loi ne nous donnait ni vie, ni force, ni confiance en Dieu. Elle ne faisait que nous interdire les péchés et nous condamner parce que nous ne pouvions pas la respecter.

Mais pas seulement cela : la loi incitait également notre nature pécheresse à agir. *« Quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort ».*

En interdisant les péchés et les convoitises, la loi attirait justement notre attention sur eux. Elle suscitait ainsi ces convoitises. Nous portions alors des fruits qui nous conduisaient ipso facto à la mort.

## Verset 6

... **6** mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre.

Alors que le verset 5 décrit notre situation avant notre conversion, le verset 6 parle justement de ce qu'est notre position actuelle : « *Mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre* ».

Autrefois, nous étions sous le joug de la loi et notre chair était la source de nos nombreux péchés. Mais maintenant, nous sommes morts, crucifiés avec Christ – l'œil de la foi le voit ! –, afin de ne plus servir la loi. Nous servons désormais Christ auquel nous sommes liés, en nouveauté d'esprit. Notre mort avec Christ marque cette formidable transition : auparavant, nous servions la loi comme des esclaves, mais maintenant nous servons Christ

dans la liberté de la vie nouvelle .

## **Remarque importante**

Telle est la *doctrine*.

Dans la suite de Romains 7, l'apôtre parle de *l'expérience*, de l'application de cette doctrine dans la pratique de notre vie. La doctrine de Dieu est parfaite, notre expérience est faible et pleine de lacunes. Cependant, notre expérience ne peut en aucun cas annuler la doctrine de Dieu. Au contraire, elle ne fait que la confirmer.

La doctrine est clairement présentée dans la Parole de Dieu, mais comment la mettre en pratique ? De nombreux chrétiens, conformément à cette doctrine, savent qu'ils sont morts, ensevelis et aussi ressuscités avec Christ. Ils le croient parce que les Écritures, la Bible, le disent. Ils ne doutent pas qu'ils sont enfants de Dieu et que chaque enfant de Dieu possède cette position. Mais malgré tout cela, ils *ne sont pas vraiment délivrés !*

Il y a même beaucoup de chrétiens sincères qui, lorsqu'ils ne vivent pas comme ils le souhaiteraient, commencent à douter de leur conversion. Ils se demandent s'ils ne sont pas hypocrites, s'ils ne se sont pas trompés en pensant qu'ils s'étaient convertis et étaient devenus enfants de Dieu. Ils pensent – et en cela ils ont

bien raison ! – que Dieu veut voir en eux autre chose que ce qu'Il voit. Mais leur grande erreur est de tout faire dépendre de ce qu'ils sont en eux-mêmes, et non de ce que Christ a fait pour eux et de ce qu'il est. Ils continuent à penser selon le principe de la loi et non selon celui de la grâce.

La réponse à la question de savoir comment nous pouvons être délivrés du pouvoir du péché dans la pratique est développée à partir du verset 7.

## Versets 7 à 11

**7** Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais je n'eusse pas connu le péché, si ce n'eût été par la loi ; car je n'eusse pas eu conscience de la convoitise, si la loi n'eût dit : « Tu ne convoiteras point ». **8** Mais le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises, car sans la loi le péché est mort. **9** Or moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais le commandement étant venu, le péché a repris vie, et moi je mourus ; **10** et le commandement qui était pour la vie, a été trouvé lui-même pour moi pour la mort. **11** Car le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me

tua.

Si la loi suscite en nous des désirs coupables, la question suivante se pose naturellement : « *La loi est-elle péché ?* » La réponse est toutefois sans équivoque : « *Absolument pas !* » Deux choses sont ensuite démontrées : la loi nous fait *connaître le péché* et la loi *stimule le péché*.

## **Connaissance du péché**

Lorsque l'homme était sans loi, s'il n'allait pas concrètement et directement à l'encontre de sa propre conscience, il ne sentait pas que Dieu, comme Juge, devait prononcer la sentence de mort à son encontre. « *Je n'aurais pas connu le péché sans la loi* » (verset 7a). Il vivait tranquillement, sans avoir le sentiment que Dieu devait le condamner, du moins s'il se tenait à l'écart des péchés grossiers.

Mais lorsque la loi est venue, Dieu a prononcé son jugement : non seulement sur les mauvaises paroles et les mauvaises actions, mais aussi sur les convoitises. « *Je n'aurais pas connu la convoitise si la loi n'avait pas dit : Tu ne convoiteras point* » (verset 7b). Notre expérience nous apprend que ces convoitises sont présentes dans notre cœur. À présent, notre conscience ressent la condamnation de Dieu.

## Éveil du péché

Le verset suivant va encore plus loin : « *Le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises, car sans la loi le péché est mort* » (verset 8).

Si je dis : « Dans ce tiroir se trouve quelque chose dont personne ne doit connaître l'existence », tout le monde, jeunes et vieux, sera curieux de savoir ce que c'est et aura tendance à regarder en cachette dans ce tiroir.

Cependant, les désirs de la nature pécheresse ne proviennent pas de la loi, mais de nous-mêmes. Ils sont seulement *éveillés* par la loi. Leur racine est la chair, notre vieille nature. Parce que la loi, par son interdiction, a activé ces convoitises, elle nous a apporté la mort.

« *Or moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais le commandement étant venu, le péché a repris vie, et moi je mourus ; et le commandement qui était pour la vie, a été trouvé lui-même pour moi pour la mort. Car le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua.* » (versets 9-11).

Comme la loi promettait la vie à tous ceux qui la respectaient, elle était donnée « *pour la vie* ». Cependant, comme la chair n'est pas soumise à la loi et ne peut la respecter, il apparaîtrait clairement

que la loi, en réalité, apportait la mort à l'homme.

## Versets 12-13

**12** La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. **13** Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt par le commandement excessivement pécheur.

Le verset 12 reconnaît que la loi est sainte et que le commandement est saint, juste et bon. Cela est facile à comprendre, car la loi a été donnée par Dieu ; et tout ce qui vient de Dieu est bon. Cependant, cela soulève naturellement la question suivante : « *Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ?* » Est-il possible que quelque chose de bon ait de telles conséquences ? La réponse de l'apôtre est à nouveau sans équivoque : « *Absolument pas !* »

Qu'est-ce qui nous a apporté la mort ? La loi ? Non, le péché ! « *le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon* ».

La cause de la mort est le péché que nous commettons, nous, les

êtres humains. La loi, ce bien donné par Dieu, n'a fait que mettre en lumière le péché et le révéler au grand jour. Elle a démontré la véritable nature du péché, et celui-ci est même devenu « *excessivement pécheur* » en s'emparant de ce bien de Dieu, la loi, pour engendrer la mort. Le péché est si mauvais qu'il abuse même de ce qui est bien pour multiplier le mal.

Le péché est toujours en soi complètement mauvais, mais lorsque Dieu a donné la loi, le péché est devenu désobéissance. Cela a donné au péché un poids supplémentaire. Ainsi, par le commandement, il est devenu « *excessivement pécheur* ».

Si un enfant traîne ça et là au lieu de faire ses devoirs, ce n'est pas bien. Cependant, si en tant que père, je lui interdis de traîner ainsi, et lui ordonne de faire ses devoirs, et que cet enfant n'écoute pas et continue à traîner, c'est en plus de la désobéissance.

Cela montre que l'homme n'a pas seulement de mauvais désirs, mais qu'il a en lui une propre volonté, qui le pousse à faire le mal malgré l'interdiction de Dieu – ou, pire encore, précisément à cause de cette interdiction. Cet homme méprise Dieu et Son commandement. Cela ne fait qu'aggraver sa culpabilité.

## **Verset 14**

**14** Car nous savons que la loi est spirituelle : mais moi je suis charnel, vendu au péché ; ...

Dieu utilise en outre la loi pour nous enseigner une leçon importante : celle de notre impuissance totale, même lorsque nous voulons faire le bien. Un homme qui s'est converti et qui a reçu la vie nouvelle de Dieu, mais qui n'est pas encore délivré du pouvoir de la nature pécheresse qui habite en lui, ne parvient pas à faire ce qu'il souhaite : le bien. Il n'en a pas la force. À cause de la triste expérience de trébucher sans cesse et de faire le mal, ce qu'il ne veut pas du tout, il en arrive à la conclusion que « *la loi est spirituelle* », mais que lui-même est « *charnel, vendu au péché* ».

## **Remarque importante**

Il est important ici de prêter attention à la différence entre, d'une part, un homme naturel, un incroyant, qui n'a qu'une conscience, et, d'autre part, un homme qui est né de nouveau et qui a ainsi reçu de Dieu, la vie nouvelle. Ce qui est décrit dans notre chapitre, c'est la situation et l'expérience de ce dernier et non pas d'un incroyant !

Dans Sa grâce, Dieu a fait en sorte que l'homme, après être devenu pécheur, reçoive une conscience. La conscience de

l'homme naturel distingue également le bien du mal. Cette conscience condamne ce qui est mal ; pourtant, il fait le mal. C'est pourquoi chaque homme est condamné par sa conscience. Il se rend compte que ses péchés l'empêchent de se présenter devant Dieu. Cependant, dans son état naturel, cet homme possède une nature et une volonté pécheresses. Il peut dire : « Je sais que ma conscience me dit ce qui est bien, mais je ne veux pas le faire ; au contraire, je veux faire ce que Dieu condamne, ce dont ma conscience m'avertit ». Tel est l'homme naturel, non converti.

Ce n'est toutefois pas le cas de l'homme dont parle l'apôtre ici ! L'homme qui s'exprime dans ce chapitre – s'exprimant à la première personne dans les versets 7 à 26 – est né de nouveau. Il a donc reçu la nature divine et une volonté renouvelée. Il prend plaisir à la loi de Dieu. C'est là la disposition d'esprit du Seigneur Jésus-Christ lui-même. Cela prouve que cet homme s'est bien converti à Dieu et a bien reçu la vie nouvelle. Il est né de Dieu et est sauvé.

La conscience de l'homme non converti lui fait savoir ce qui est bien et ce qui est mal, mais la volonté de sa chair reste inchangée et tend vers le mal. Il vit dans la chair ; il a certes une conscience, mais pas une vie nouvelle, ni une volonté

renouvelée. En revanche, l'homme décrit dans Romains 7 possède bien la *volonté renouvelée*, aspirant à faire le bien, mais ce qui lui manque, c'est de la *force* d'accomplir ce à quoi il aspire. Il s'agit clairement de la situation d'un homme qui veut le bien, ce qui prouve qu'il a reçu la vie nouvelle de Dieu.

Cet homme régénéré qui s'exprime ici à la première personne constate donc qu'il est toujours sous l'emprise du péché et qu'il en est esclave, « *vendu au péché* ». Il sait que la loi est spirituelle, donnée par Dieu et donc bonne, mais qu'il est lui-même charnel, sous le joug du péché, vendu à cette puissance de mal pour la servir comme esclave. Sa conscience est active ; il connaît la volonté de Dieu et la loi. Il se rend compte que la loi ne contient pas seulement des prescriptions concernant ses actes, ses paroles et ses actions, mais qu'elle condamne également la source du mal dans son propre cœur.

Extérieurement, on peut être irréprochable ; c'était le cas, par exemple, de Paul (\*) – mais la justice qu'il possédait était *sa propre* justice et non celle qui vient *de Dieu*. Quant à son état intérieur, la loi condamnait Paul comme n'importe qui d'autre. C'est pour cette raison que Dieu a ajouté le dixième commandement : « *Tu ne convoiteras point* » (Exode 20 v.17). C'est une pierre de touche pour l'homme. Même si quelqu'un n'a pas péché

par ses paroles et ses actes et si, après sa conversion, il aspire à la véritable sainteté, ce commandement met clairement en lumière sa vieille nature et son état. Il ne peut atteindre la sainteté qu'il recherche. Si la loi condamne également tous ceux dans le cœur desquels surgit un mauvais désir, il est clair qu'il n'existe pas un seul être humain qui ne soit condamné par cette loi.

(\*) « *Quant au zèle, persécutant l'assemblée ; quant à la justice qui est par la loi, étant sans reproche* » (Philippiens 3 v.6).

Pour être véritablement délivré du pouvoir du péché, nous devons apprendre – et ce, par l'expérience ! – que nous sommes prisonniers du pouvoir de ce péché et que nous n'avons pas la force pour nous en libérer, même si nous le souhaitons ardemment. Pour nous enseigner cela, Dieu utilise la loi en combinaison avec le désir du nouvel homme d'être libéré du joug du péché qu'il déteste. C'est ainsi qu'un chrétien apprend qu'en lui-même, alors qu'il souhaite atteindre la sainteté, un principe de péché est à l'œuvre dans sa chair.

La loi lui enseigne que Dieu ne *peut* tolérer le péché ; son cœur et son esprit renouvelés comprennent que Dieu ne *peut* tolérer ce péché ; et lui-même ne le *veut* pas non plus. Et pourtant, ce principe du péché est présent en lui, oui, il agit même avec une telle force qu'il ne peut s'en libérer ! Cela atteint profondément une personne qui s'est sincèrement et véritablement convertie.

## Versets 15 à 20

... **15** car ce que je fais, je ne le reconnais pas, car ce n'est pas ce que je veux, que je fais, mais ce que je hais, je le pratique. **16** Or si c'est ce que je ne veux pas que je pratique, j'approuve la loi, reconnaissant qu'elle est bonne. **17** Or maintenant, ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi. **18** Car je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien ; car le vouloir est avec moi, mais accomplir le bien, cela je ne le trouve pas. **19** Car le bien que je veux, je ne le pratique pas ; mais le mal que je ne veux pas, je le fais. **20** Or si ce que je ne veux pas, moi, — je le pratique, ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais c'est le péché qui habite en moi.

Il ne s'agit donc pas ici de ce que *j'ai fait*, mais de ce que *je suis*. Je fais la douloureuse découverte qu'il n'y a rien de bon en moi ! Je veux faire le bien, mais je ne le fais pas, car je n'en ai pas la force. Je reconnais pleinement que la loi est bonne et je déteste le péché, mais je continue à pécher. Je constate à chaque fois que je suis prisonnier du péché, étant sous le joug du péché.

Il est question ici d'un homme né de nouveau. Il a été sauvé par Christ, il est un enfant de Dieu et aspire à vivre dans la justice, sans pécher, mais sa vie chrétienne est totalement différente de ce qu'il avait imaginé. Ce qui se passe est un mystère pour lui : *« Je ne comprends pas ce que je fais »*. Il constate : *« Je ne fais pas ce que je veux, c'est-à-dire la justice, mais je fais ce que je déteste, c'est-à-dire le péché »*. Il ne se comprend pas : comment est-il possible qu'il veuille de tout son cœur faire le bien, mais qu'il échoue sans cesse et fasse le mal ?

Il comprend et admet que la loi de Dieu est juste, car *« si c'est ce que je ne veux pas que je pratique, j'approuve la loi, reconnaissant qu'elle est bonne »*. En effet, il ne veut pas du péché, et le condamne, tout comme la loi. Il est donc tout à fait en accord avec la loi, mais il agit en contradiction avec elle.

Cependant, ce qu'il déteste, ce n'est pas lui-même, car personne ne se déteste soi-même. Il apprend ainsi à faire la distinction entre lui-même et sa nature pécheresse, comme il est dit : *« ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi »*.

Il apprend à travers d'expériences douloureuses qu'il n'y a rien de bon en lui : *« je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien ; car le vouloir est avec moi, mais*

*accomplir le bien, cela je ne le trouve pas* ». Dans sa vieille nature, la chair, il n'y a tout simplement rien de bon. C'est pourquoi il est absolument inutile de le chercher là. Pourtant, beaucoup l'ont fait pendant longtemps !

Dans sa grande détresse il redit la même chose : « *Le bien que je veux, je ne le pratique pas ; mais le mal que je ne veux pas, je le fais* ». Et encore : « *si ce que je ne veux pas, moi, — je le pratique, ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais c'est le péché qui habite en moi* ». Tout cela traduit son désespoir face à l'obscurité dans laquelle il se trouve, mais les premières lueurs du matin pointent à l'horizon.

Il a maintenant appris une leçon importante et fait un grand pas sur le chemin de la délivrance totale. Il a d'abord dû apprendre la dure leçon qu'il n'y a rien de bon en lui, mais il a maintenant aussi appris à faire la différence entre, d'une part, lui-même en tant que personne convertie et née de nouveau et, d'autre part, la nature pécheresse qui est toujours en lui et qui exerce un pouvoir sur lui.

Il veut le bien et s'efforce d'y parvenir. Ce qui lui manque encore, c'est la force de faire effectivement ce bien, car il ne connaît pas encore pleinement la délivrance du pouvoir de sa nature pécheresse. L'expérience lui apprend non seulement qu'il ne *fait* pas le

bien, mais aussi qu'il ne *peut* pas le faire. Le pouvoir de sa nature pécheresse est toujours présent. C'est un esclavage dont il lui est impossible de se libérer.

C'est précisément ce que nous devons tous apprendre, à savoir que nous n'avons pas en nous-mêmes la force d'accomplir la volonté de Dieu ! C'est une leçon douloureuse, car celui qui s'exprime ici est encore plein de lui-même et s'attend encore à quelque chose venant de lui-même. Dans la partie allant du verset 7 au verset 26, il dit plus de quarante fois « je », « moi » et « mon ». Ce sont donc ses expériences. Seul le verset 14a fait exception, mais il s'agit là d'une vérité générale. Celui qui est ainsi centré sur lui-même n'a pas Christ présent à l'esprit.

## Versets 21 à 23

**21** Je trouve donc cette loi (\*) pour moi qui veux pratiquer le bien, que le mal est avec moi. **22** Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; **23** mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres.

(\*) ici dans le sens de « loi naturelle » comme la loi de la pesenteur.

Il tire la conclusion suivante : « *Je trouve donc cette loi pour moi qui veux pratiquer le bien, que le mal est avec moi* ». C'est le triste diagnostic de son problème. Il développe ensuite cette idée.

Il exprime son désir de faire la volonté de Dieu : « *Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur* ». C'était le désir sincère de son cœur. On ne peut pas en dire autant d'un homme naturel non converti. Ici, c'est un homme né de nouveau qui parle, un homme qui a reçu de Dieu la vie nouvelle.

Le désir de vivre dans la pratique de la justice et de faire la volonté de Dieu est normal dans la vie d'un homme passé par la nouvelle naissance. En effet, ce qui est né de Dieu ne peut pécher (\*). Se réjouir de la volonté de Dieu, c'est comme une loi naturelle pour la nouvelle vie.

(\*) « *Quiconque est né de Dieu ne pratique pas le péché, car la semence de Dieu demeure en lui, et il ne peut pas pécher, parce qu'il est né de Dieu* » (1 Jean 3 v.9).

Il remarque cependant en lui-même un conflit, car sa vieille nature pécheresse est toujours présente. Pour cette chair, c'est aussi une loi naturelle que d'aimer le péché, le rechercher et le poursuivre. Ces deux « lois naturelles » sont toutes deux présentes en lui et s'affrontent. La « loi naturelle » de son cœur et

de son esprit renouvelés s'oppose diamétralement à la « loi naturelle » de sa vieille nature. Cette dernière fait de lui un esclave et un prisonnier du péché.

*Quelle misère !*

## Versets 24 à 25

**24** Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? **25** Je rends grâces à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur. Ainsi donc moi-même, de l'entendement je sers la loi de Dieu ; mais de la chair, la loi du péché.

En effet, c'est pourquoi il s'écrie : « *Misérable homme que je suis !* ». C'est un cri de détresse qui vient du plus profond de son cœur. Il pensait qu'après sa conversion, il en aurait fini avec le péché et qu'il aurait vécu en pratiquant la justice, mais il a fait au contraire, la terrible découverte qu'il était toujours sous puissance du péché. Il en est l'esclave et le prisonnier ! Ne mériterait-t-il donc pas le jugement ? Serait-il vraiment sauvé ?

Il est arrivé à la conclusion qu'il ne peut se délivrer lui-même de la puissance de la nature pécheresse. Il doit donc nécessairement *être* délivré. Cette prise de conscience doit mûrir en lui ; c'est le résultat des expériences qu'il fait et qui sont décrites dans

dans ce chapitre 7 de l'épître aux Romains.

Il exprime cette prise de conscience dans un cri désespéré : « *Qui me délivrera ?* ». Il montre ainsi clairement qu'il a compris et accepté qu'il ne peut se délivrer lui-même, mais qu'il a besoin d'un autre. C'est ce qu'il doit apprendre, après avoir reçu le pardon de ses péchés : sa faiblesse totale, son impuissance absolue, sa dépendance totale de Dieu.

Il est évident que seul quelqu'un qui a vécu cette situation et qui en est sorti peut la décrire, pour ainsi dire, quelqu'un qui est devenu « expert » par le fait de l'expérience. Une personne enlisée dans un marécage ne peut pas décrire calmement sa situation tant qu'elle est en train de s'enfoncer. À ce moment-là, elle ne fait que ressentir le fait qu'elle s'enfonce de plus en plus profondément et qu'elle est en train de mourir, de sorte qu'elle ne peut rien faire d'autre que d'appeler à l'aide, dans un appel de détresse. Cependant, une fois qu'elle a été tirée hors du marécage, et se trouve en sécurité sur la terre ferme, s'étant calmée, cette personne peut mettre des mots sur toutes ses expériences. Quelqu'un qui n'a jamais été dans une telle situation pourrait lui dire : « Pourquoi n'as-tu pas rampé lentement vers la terre ferme jusqu'à ce que tu sois en sécurité ? » Elle recevrait alors la réponse : « C'est facile à dire, mais quand j'ai essayé de sortir un

pied de la boue, l'autre s'est enfoncé encore plus profondément ! ». Telle est la situation de l'homme dans Romains 7, qui est décrite par un chrétien qui s'est lui-même trouvé dans cette situation, mais qui en a été libéré.

L'homme né de nouveau qui vit cette expérience reste fortement attaché à la loi pendant ces expériences. Il reconnaît que la loi est bonne, oui, il trouve même sa joie dans cette loi. Il agit aussi selon le principe de la loi : il veut faire lui-même le bien avec ses propres forces. Sa conscience fonctionne bien et sa volonté est juste, mais c'est à la loi que celles-ci font référence.

Cependant, au verset 25, le stade de la véritable délivrance du pouvoir de la nature pécheresse est atteint et le chrétien libéré rend grâce à Dieu : « *Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? Je rends grâces à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur !* ».

La manière dont cette délivrance s'opère est expliquée plus en détail dans Romains 8. Ici, cependant, il se rend compte tout d'abord qu'il a besoin d'une aide extérieure. Et deuxièmement, il est clair pour lui que ce salut ne peut venir que de Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ.

Dans le dernier verset du chapitre, il résume ce qui se passe en

lui : « *Ainsi donc moi-même, de l'entendement je sers la loi de Dieu ; mais de la chair, la loi du péché* ».

## La délivrance

**1** Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le christ Jésus ; **2** car la loi de l'Esprit de vie dans le christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort ; **3** car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair, **4** afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit.

(Romains 8 v.1-4)

Les versets 2 et 3 du chapitre 8 de l'épître aux Romains montrent la véritable délivrance. Pour nous qui croyons, il n'y a plus de condamnation, « *car la loi de l'Esprit de vie dans le christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort* ».

Nous sommes soustraits à l'influence de la « loi naturelle » du péché et de la mort par une autre « loi naturelle » qui est plus forte. C'est la « loi naturelle » du Saint-Esprit, l'Esprit de la vie nouvelle que nous avons reçue en Jésus Christ. Cette vie

nouvelle en nous est l'oeuvre du Saint Esprit de Dieu, et Il habite personnellement en nous. Il est l'Esprit de vie, et c'est comme une loi naturelle qu'Il est à l'oeuvre en nous pour faire ce qui juste devant Dieu. La puissance du Saint-Esprit est plus grande que la puissance de la nature pécheresse.

Si vous lâchez une vis, elle tombe naturellement par terre. C'est à cause de la pesanteur, la force d'attraction de la terre. Mais si quelqu'un tient un aimant puissant au-dessus, la vis s'élève et se colle à l'aimant. C'est à cause de la force d'attraction de l'aimant. Deux lois naturelles sont à l'oeuvre, mais l'une est plus forte que l'autre. Le nouveau converti est comme un bébé qui est bien vivant, mais qui n'a pas encore assez de force ; il s'en suit que la force de notre chair est plus forte que la force de la vie nouvelle en nous. Mais en même temps, comme c'est le cas de l'aimant, la force de l'Esprit en nous est plus forte que celle de notre nature pécheresse.

De plus, Dieu a « *condamné le péché dans la chair* » à Golgotha. Cela était impossible à la loi. Car la loi condamnait la nature pécheresse et prononçait sa condamnation, mais Dieu a réellement anéanti le péché sur la croix en condamnant son propre Fils.

C'est pourquoi nous savons que la nature pécheresse en nous, qui

refait sans cesse surface, a été vaincue et condamnée à Golgotha. Et pour notre vie pratique, nous avons en nous le Saint-Esprit, qui est « *la puissance d'en haut* » (Luc 24 v.49). Il nous libère de l'esclavage et de la captivité de notre nature pécheresse. Si nous laissons l'Esprit de Dieu agir en nous, le péché habitant en nous est vaincu.

Il est vrai que la lutte se poursuit tant que nous sommes sur la terre. C'est ce que nous apprend Galates 5 v.16-18 : « *Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair. Car la chair convoite contre l'Esprit, et l'Esprit contre la chair ; et ces choses sont opposées l'une à l'autre, afin que vous ne pratiquiez pas les choses que vous voudriez. Mais si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi* ». Si nous marchons et sommes guidés par le Saint-Esprit, nous ne sommes plus sous la loi, nous ne sommes donc plus dans la situation décrite dans Romains 7, mais nous sommes alors arrivés au chapitre 8.

Nous pouvons réaliser qu'à Golgotha, Dieu n'a pas seulement exercé son jugement sur nos péchés, mais aussi sur notre nature pécheresse ; il a fait Christ « *péché pour nous* » (2 Corinthiens 5 v.21). Nous sommes morts, crucifiés avec lui : « *Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi* »

(Galates 2 v.20).

Heureusement, nous ne sommes appelés nulle part à lutter contre la puissance de la nature pécheresse qui est encore en nous, car nous ne pouvons qu'être vaincus dans ce combat, mais soyons occupés de Christ et à nous nourrir de lui. « *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et moi en lui* » (Jean 6 v.56).

Chaque jour, nous pouvons lever les yeux vers Celui qui est allé à la croix pour nous. C'est ce que le Saint-Esprit veut toujours accomplir en nous : attirer notre attention sur le Seigneur Jésus. En regardant à Lui, le Saint-Esprit nous donne la force de ressembler davantage à notre Sauveur et de Le suivre.

Autrefois, un homme se promenait avec deux grands chiens, un noir et un blanc. Partout où il allait, il faisait se battre les deux animaux. Quelques jours avant le combat, il demandait aux gens de parier sur le chien qui allait gagner. Les paris étaient clos la veille du combat. C'était toujours le chien sur lequel les gens avaient le moins parié qui gagnait, de sorte que l'homme empo-chait à chaque fois ses gains. Sa tactique était simple : le chien qui devait perdre n'était pas nourri la veille du combat et était affaibli. Le chien bien nourri en sortait vainqueur.

Si nous nourrissons notre nouvelle vie en nous concentrant sur le Seigneur Jésus et les choses de Dieu, en lisant attentivement la Parole de Dieu et en priant intensément, l'Esprit prendra le dessus dans notre vie et nous ferons le bien, pour notre propre bénédiction, mais surtout pour la gloire de notre Sauveur !

